

## Compte rendu de la réunion d'installation du comité de baie de Canche

Date : 06/03/2013

Rédacteurs : Anaïs Pouyte

**Participants :**

**Jean-Claude Baheux**  
**Marius Cavory**  
**Sébastien Bethouard**  
**Roger Blot**  
**Philippe Calon**  
**Jean-François Compiègne**  
**Jean-Claude Descharles**  
**Michel Dhalleine**  
**André Ducrocq**  
**Daniel Fasquelle**

**Dominique Godefroy**  
**Patrick Herlange**  
**Michel Hedin**  
**Walter Kahn**  
**Evelyne Lenglet**  
**Roger Pruvost**  
**Michel Sauvage**  
**Claude Baillet**  
**Pierre-Marie Dusannier**  
**Thierry Forestier**  
**Jean-Marie Wacogne**

**Guy Merlaud**

**Vincent Theeten**  
**Jean-Charles Bruyelle**

**Francis Maillard**  
**Jérémy Dabrowski**  
**Etienne Dubaille**  
**Jean-Yves Gagneux**  
**Benoist Hitier**

**Ludovic Lemaire**  
**Jean-Jacques Mouline**

**François Nadaud**  
**Manuelle Richeux**

**Philippe Rosan**

Maire d'Etaples-sur-Mer  
 Représentant la Communauté de Communes du Montreuillois  
 Représentant la Communauté de Communes Opale Sud  
 Représentant la Communauté de Communes du Montreuillois  
 Représentant la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers  
 Président de la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers  
 Représentant de la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale  
 Président du Syndicat des eaux et assainissement de Widehem  
 Représentant de la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers  
 Président de la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale, et  
 Président du Syndicat Mixte du Montreuillois  
 Représentant de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais  
 Représentant de la Communauté de Communes du Montreuillois  
 Représentant de la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale  
 Président du SIVOM de la Région d'Etaples  
 Représentante de la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale  
 Président de la Commission Locale de l'Eau  
 Représentant de la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale  
 Représentant de la Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais  
 Président de l'ASA des bas-champs de Saint-Josse  
 Représentant de l'Association Maritime des Chasseurs de la Baie de Canche  
 Représentant du Comité Régional des Pêches Maritimes du Nord Pas-de-Calais Picardie et de la Coopérative Maritime Etaploise  
 Représentant de l'association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale  
 Représentant de l'office du Tourisme d'Etaples-sur-Mer  
 Représentant du Groupement de Défense de l'Environnement de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer  
 Représentant du Cercle Nautique du Touquet  
 Représentant de la Direction Départementale des Territoires de la Mer  
 Représentant du Conservatoire du Littoral  
 Représentant de la Direction Départementale des Territoires de la Mer  
 Représentant de l'Institut Français de la Recherche pour l'Exploitation de la Mer  
 Représentant de l'Agence de l'Eau Artois Picardie  
 Sous-préfet de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer, représentant de la Préfecture du Pas-de-Calais  
 Représentant de la Préfecture Maritime Manche Mer du Nord  
 Représentante de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et du Logement Nord Pas-de-Calais  
 Représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

<b>Absents Excusés :</b>	<b>Guy Meunier</b> <b>Max Therouanne</b> <b>Xavier Harlay</b> <b>Valérie Chérigé</b> <b>Anaïs Pouyte</b>	Représentant de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Représentant de l'Agence Régionale de Santé Nord Pas-de-Calais Représentant de l'Agence des Aires Marines Protégées Symcéa Symcéa
	<b>Bruno Bethouard</b> <b>Jean-Claude Routier</b> <b>Jean-François Rapin</b> <b>Jean-Marie Krajewski</b>	Président de la Communauté de Communes du Montreuillois Représentant de la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale Représentant de la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale Président de la Communauté de Communes Opale Sud

### **Ouverture de la réunion :**

M. Daniel Fasquelle précise que le contrat de baie de Canche a permis de créer un lieu de concertation où l'ensemble des acteurs concernés peuvent discuter et agir sur la préservation de la baie et de ses usages. Cet outil va permettre d'accélérer les programmes d'assainissement et donc d'améliorer la qualité des eaux de baignade. Il a aussi pour objectif d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydraulique de la baie. Le contrat de baie de Canche permettra de marier et de trouver un équilibre entre les dimensions économiques, écologiques et touristiques de l'estuaire.

M. Jean-Jacques Mouline rappelle que les contrats de baie ont été institués sur le modèle des contrats de rivière par la circulaire de 1991 concernant l'amélioration de la qualité des eaux littorales et la participation de l'Etat aux contrats de baie.

L'objet de la réunion est d'installer le comité de baie de Canche dont l'Arrêté de composition a été signé par M. le Préfet le 22 novembre 2012.

L'enjeu principal de contrat de baie de Canche concerne l'amélioration de la qualité de l'eau.

M. Roger Pruvost précise que le SAGE de la Canche, élaboré par la CLE est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Canche. L'enjeu majeur 4 du SAGE est de protéger et de mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale. La CLE a mis en place depuis 2009, une commission pour travailler spécifiquement sur cet enjeu : la « Commission Littoral », présidée par M. Michel Sauvage.

M. Michel Sauvage évoque que la « Commission Littoral » a lancé en 2009, la préfiguration du contrat de baie de Canche, afin de mettre en œuvre l'enjeu majeur 4 du SAGE de la Canche. Cette commission s'est chargée de faire émerger une concertation entre les différents acteurs concernés par la gestion de l'eau. Elle a provoqué de nombreuses réunions afin de constituer le dossier préalable au contrat de baie de Canche qui présente un état des lieux et diagnostic, les enjeux et objectifs du contrat de baie, et une proposition de composition du comité de baie de Canche. Le dossier préalable a été validé en avril 2012 par la « Commission Littoral » et a obtenu l'agrément du Comité de Bassin Artois Picardie, le 29 juin 2012. Depuis, la « Commission Littoral » travaille sur l'élaboration du programme d'actions et sur l'installation du comité de baie de Canche.

M. Jean-Jacques Mouline effectue l'appel des membres du comité de baie de Canche. Le quorum est atteint. Les structures n'ayant pas encore nommé leurs membres au sein du comité de baie de Canche, sont appelées à le faire dès à présent.

## Les points prévus à l'ordre du jour de la séance sont les suivants :

1. Règlement intérieur du comité de baie ;
2. Election du Président du comité de baie ;
3. Election des membres du Bureau ;
4. Etat d'avancement du contrat de baie ;
5. Rétro-planning ;
6. Consultation du dossier définitif.

### 1. Le règlement intérieur du comité de baie de Canche :

Le règlement est lu en séance. Les membres réalisent leurs remarques au fur et à mesure de la lecture. Le règlement est ensuite validé article par article en prenant en compte les remarques formulées.

Voici, ci-dessous les remarques réalisées en séance sur le règlement. Les modifications effectuées sont présentées en bleu.

#### **Article 1<sup>er</sup> - Tâches générales du comité de baie**

Il est demandé de préciser l'Enjeu 3 : Pour préserver, gérer et reconquérir les milieux naturels et aquatiques **afin d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau.**

#### **Article 2 – Suivi et mise en œuvre du contrat de baie**

Il est proposé d'ajouter au règlement une mission pour le comité de baie pour ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre du contrat de baie :

- le comité de baie valide les programmes d'actions annuels et donne son avis sur les choix et les orientations du contrat de baie, notamment en cas d'ajustements ou de compléments ;
- le comité de baie veille à la mise en œuvre du programme d'actions. A cet effet, des outils de suivi sont à sa disposition (base de données des projets, tableau de bord)
- le comité de baie valide les différents bilans (annuels, de mi-parcours, et final) du contrat de baie ;
- **le comité de baie veille à une bonne articulation de ses actions avec l'ensemble des autres programmes concernés sur le périmètre.**

#### **Article 5 – Les commissions thématiques**

Il est proposé d'ajouter une commission thématique :

Les **cinq** commissions thématiques sont les suivantes :

- Commission « qualité de l'eau » ;
- **Commission « fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire » ;**
- Commission « risques inondations » ;
- Commission « milieux naturels »
- Commission « communication, sensibilisation, formation ».

## **Article 6 – Le Bureau**

Il est proposé d'ajouter les présidents des communautés de communes finançant l'animation du contrat de baie de Canche aux membres du Bureau.

Le Bureau est constitué :

- des Présidents des commissions thématiques ;
- **des Présidents des Communautés de Communes Mer et Terre d'Opale, du Montreuillois et du Canton d'Hucqueliers ;**
- et du Président du comité de baie.

### **2. Election du Président du comité de baie de Canche :**

M. Michel Sauvage présente sa candidature au poste de Président du comité de baie de Canche.

Il est élu à l'unanimité, par le collège des Collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

### **3. Election des membres du Bureau :**

L'élection des membres du Bureau a été annulée de l'ordre du jour. Ce point sera reporté ultérieurement, afin de laisser le temps aux différentes structures de s'inscrire aux différentes commissions thématiques.

### **4. Etat d'avancement du contrat de baie de Canche :**

Rappel des différentes étapes de l'élaboration du dossier préalable au contrat de baie de Canche :

- Octobre 2010 à Février 2012 : Elaboration du dossier préalable au contrat de baie de Canche
- Mars 2012 : Consultation du dossier préalable au contrat de baie de Canche
- 2 Avril 2012 : Validation du dossier préalable au contrat de baie de Canche par la « Commission Littoral »
- 15 Mai 2012 : Validation du dossier préalable au contrat de baie de Canche par la Commission Permanente pour les Milieux Naturels Aquatiques et la Planification (Comité de Bassin)
- 29 Juin 2012 : Validation du dossier préalable au contrat de baie de Canche par le Comité de Bassin Artois Picardie.

## 5. Rétro-planning :

Le planning prévisionnel suivant est présenté :

### **Elaboration du dossier définitif :**

<b>Elaboration</b> du dossier définitif	Juillet 2012 à Mars 2013
<b>Consultation</b> du dossier définitif pour les membre du comité de baie	6 au 29 Mars 2013
<b>Validation</b> du dossier définitif par le <b>comité de baie</b>	4 Avril 2013
<b>Validation</b> du dossier définitif par la <b>Commission Permanente pour les Milieux Naturels Aquatiques et la Planification</b> (Comité de Bassin)	7 Juin 2013
<b>Validation</b> du dossier définitif par le <b>Comité de Bassin Artois Picardie</b>	5 Juillet 2013

### **Mise en œuvre du contrat de baie de Canche :**

Réalisation d'une base de données des projets et du tableau de bord	Été 2013
Fixer le programme annuel Septembre 2013 – Septembre 2014	Été 2013
Cérémonie de signature du document contractuel (par les maîtres d'ouvrages, financeurs et l'Etat)	Novembre 2013
<b>Réunion des commissions thématiques :</b> - Qualité de l'eau ; - Fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire de la Canche) - Risques inondations ; - Milieux naturels ; - Communication, sensibilisation, formation.	Septembre 2013 à Février 2014

Le comité de baie valide ce planning prévisionnel.

## 6. Lancement de la consultation du dossier définitif :

Le dossier définitif est basé sur le dossier préalable au contrat de baie de Canche. Il présente le programme d'actions du contrat de baie de Canche via des « fiches actions ».

Les actions se répartissent selon 7 volets d'actions :

- Volet A : L'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales ;

- Volet B : Les pollutions chimiques, physico-chimiques, phytosanitaires, dangereuses, émergentes, accidentelles ;
- Volet C : Les risques inondations ;
- Volet D : Le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire ;
- Volet E : Milieux aquatiques, zones humides alluviales, littorales, dunaires et estuariennes ;
- Volet F : Communication – Sensibilisation – Formation ;
- Volet G : Animation et suivi du contrat de baie de Canche.

Le dossier définitif est mis à disposition de chacun sur le site internet du Symcéa : [www.symcea.fr](http://www.symcea.fr) , afin de le porter à connaissance du maximum de structures concernées et de recueillir leurs remarques.